

ENSEIGNEMENT - TRÈS PEU ONT FAIT LE CHOIX D'UNE OU DEUX HEURES DE COURS POUR LEURS ENFANTS

Cours de philo : le vent des parents à la ministre Schyns

En juin, toutes les directions d'écoles de Wallonie et de Bruxelles ont demandé aux parents de choisir s'ils préféreraient que leurs enfants suivent deux heures du nouveau cours de philosophie et de citoyenneté (EPC), qui débarquera dans le secondaire à la rentrée, ou une heure de ce cours, l'autre heure restant réservée à la morale ou à la religion. Le choix devait être communiqué pour le 8 juin. Une date qui devait permettre d'anticiper l'organisation de ces cours et, surtout, d'anticiper les attributions de la plupart des enseignants concernés dès le début de l'année scolaire. Malheureusement, il s'agit visiblement d'un coup dans l'eau ! « *Très peu de parents ont répondu* », précise Roberto Galluccio, l'administrateur délégué du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (réseau des communes et provinces). « *À propos du choix de deux heures de cours de philo, cela va de quelques pour cent dans certaines communes à 40 % à la Ville de Bruxelles ; mais je le répète, ces*

résultats ne sont guère représentatifs. Les parents ont été bien plus dissipés qu'il y a un an quand ce cours a été introduit en primaire. Beaucoup ont sans doute été rendus méfiants par le battage médiatique autour de son organisation. »

SCHYNS RESTE CONFIANTE

Bref, cela ne va pas aider les responsables à s'organiser... et cela ne va pas rassurer non plus le collectif des profs de morale, de religion et d'EPC qui demandaient, il y a quelques semaines, aux parlementaires d'envisager un report d'au moins un an.

Demande refusée ! Le cours débarquera donc bien en septembre dans le secondaire. Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH), on reste confiant. On affirme que l'organisation sera plus simple qu'en primaire vu la taille plus importante des écoles et qu'il a été accepté que des enseignants donnent les deux cours (EPC et religion/morale) dans la même école... mais pas aux mêmes élèves. ●

DIDIER SWYSEN

Proposition

Le MR veut une date limite pour les décrets scolaires

Les députés MR Laurent Henquet, Françoise Bertieaux et Valérie Warzée-Caverenne ont déposé une proposition de décret, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, visant à instaurer une période tampon pour les décrets portant sur l'organisation de la rentrée scolaire. Une date limite serait

instaurée : le 1^{er} mai, au-delà de laquelle plus aucune modification législative impactant l'organisation de la rentrée ne pourrait être opérée. Passé cette date, le décret entrerait en vigueur lors de l'année scolaire suivante. « *En retard sur de nombreux dossiers, le gouvernement PS-cdH est venu*

devant le parlement avec des textes dans l'urgence totale, tels que les décrets EPC, de modification du subventionnement de l'encadrement différencié, de révision du comptage des élèves, de l'organisation de la grille horaire, etc. Cela plonge dans l'incertitude les directions d'écoles », disent-ils. ●